



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question orale n° 1228

## Texte de la question

Mme Maryvonne Briot interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du collège Pierre-et-Marie-Curie d'Héricourt. Ce collège de plus de 700 élèves se trouve en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Il dispose d'un projet pédagogique très dense avec, entre autres, deux sections sport-étude (judo et football). Les professeurs se sont beaucoup investis en plus de leurs cours : suivi des élèves stagiaires en entreprises ; enseignement des techniques de l'information et de la communication en plus des autres matières. De plus, le collège d'Héricourt dispose d'une section SEGPA forte de 55 élèves et d'une section UPI (élèves handicapés) de 10 élèves prise en charge par un enseignant spécialisé. Le 21 février 2005, le conseil d'administration du collège a voté une motion dénonçant la baisse des heures affectées dans le cadre de la DGH pour la rentrée 2005-2006. En effet, l'inspection académique a prévu un effectif de 681 élèves collège et 51 élèves SEGPA. La principale, qui sait les effectifs de son collège très fluctuants d'une année sur l'autre et même en cours d'année, estime qu'à la rentrée prochaine le collège comptera 681 élèves collège, 10 élèves UPI et 55 élèves SEGPA. A priori, l'inspecteur d'académie a intégré dans ses calculs les 10 élèves UPI alors qu'il faut mettre à part les élèves SEGPA et UPI. La principale conteste aussi les calculs de l'inspection pour les classes de 5e et de 4e. Ainsi le collège voit sa DGH baisser de 22 heures, ce qui entraîne la suppression de deux postes (9 heures d'histoire-géographie et 9 heures PEGGC maths-physique). La communauté éducative craint aussi une remise en cause du statut de ZEP du collège. La principale de ce collège a fait des propositions à l'inspection académique : tout d'abord le maintien en ZEP du collège ; davantage d'heures dites de « décharges » afin que les professeurs continuent leurs activités ; la garantie que la DGH sera augmentée si les effectifs de juin confirment les chiffres avancés par celle-ci ; un poste d'assistant de vie scolaire à temps plein pour les élèves en UPI et une assistante sociale à temps partiel. En ce qui concerne l'évolution des postes, une classe de 4e pourrait être supprimée. Les heures récupérées pourraient servir à alléger les groupes de langues vivantes, au dédoublement des groupes de SVT-Physique-Techno et faire du soutien aux élèves en difficulté. Enfin, au lieu de supprimer le poste vacant en histoire-géographie, les heures auraient pu servir à la création d'un BMP en histoire-géographie. La directrice, les enseignants, les élèves et leurs parents sont inquiets et ils attendent des réponses. Elle lui demande de les rassurer quant au maintien du collège d'Héricourt en ZEP et de confirmer que la DGH pourra être augmentée si le nombre des élèves est à la hausse.

## Texte de la réponse

SITUATION DU COLLEGE PIERRE-ET-MARIE-CURIE D'HERICOURT DANS LA HAUTE-SAONE

**Mme la présidente. La parole est à Mme Maryvonne Briot, pour exposer sa question, n° 1228, relative à la situation du collège Pierre-et-Marie-Curie d'Héricourt dans la Haute-Saône.**

**Mme Maryvonne Briot. Je souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du collège Pierre-et-Marie-Curie d'Héricourt dans mon département de la Haute-Saône. Ce collège de plus de 700 élèves se trouve en zone d'éducation prioritaire. Il dispose d'un projet pédagogique très dense avec, entre autres, deux sections sport-étude,**

judo et football. Les professeurs se sont beaucoup investis en plus de leurs cours : suivi des élèves stagiaires en entreprises ; enseignement des techniques de l'information et de la communication en plus des autres matières. En outre, le collège d'Héricourt dispose d'une section SEGPA forte de 55 élèves et d'une section UPI - élèves handicapés - de 10 élèves prise en charge par un enseignant spécialisé. Le 21 février 2005, le conseil d'administration du collège a voté une motion dénonçant la baisse des heures affectées dans le cadre de la dotation globale horaire pour la rentrée 2005-2006. En effet, l'inspection académique a prévu un effectif de 681 élèves collège et 51 élèves SEGPA. La principale, qui sait les effectifs de son collège très fluctuants d'une année sur l'autre et même en cours d'année, estime qu'à la rentrée prochaine le collège comptera 681 élèves collège, 10 élèves UPI et 55 élèves SEGPA. Ainsi le collège voit-il sa dotation globale horaire baisser de 22 heures, ce qui entraînera la suppression de deux postes.

La communauté éducative craint aussi une remise en cause du statut de ZEP du collège. La principale de celui-ci a fait des propositions à l'inspection académique : le maintien en ZEP du collège, davantage d'heures dites de " décharges " afin que les professeurs continuent leurs activités, la garantie que la dotation globale horaire sera augmentée si les effectifs de juin confirment les chiffres avancés, un poste d'assistant de vie scolaire à temps plein pour les élèves en UPI et une assistante sociale à temps partiel. La directrice, les enseignants, les élèves et leurs parents sont inquiets. Ils attendent des réponses.

Monsieur le ministre, pouvez-vous les rassurer quant au maintien du collège d'Héricourt en zone d'éducation prioritaire et confirmer que la dotation globale horaire augmentera si le nombre des élèves est en hausse ? Allez-vous effectivement supprimer des postes d'enseignant ? Tiendrez-vous compte des propositions faites par la communauté éducative d'Héricourt ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, *ministre délégué à la recherche*. Madame la députée, je vous prie d'excuser François Fillon qui reçoit actuellement une délégation de parlementaires japonais. Il m'a demandé de vous communiquer les éléments de réponse suivants.

Votre question aborde le problème très technique du calcul des dotations horaires globales des établissements dans le cadre de la préparation de la rentrée 2005.

Permettez-moi quelques mots sur les méthodes retenues par les autorités académiques. Celles-ci sont guidées par le double souci de garantir l'égalité de traitement entre les établissements et de prendre en compte les spécificités de chacun d'eux au regard de critères sociaux, démographiques et structurels, chaque établissement ayant son histoire.

S'agissant plus particulièrement du collège Pierre-et-Marie-Curie d'Héricourt, nous reconnaissons volontiers votre attachement à cet établissement qui se situe dans votre circonscription. Aussi le ministre a-t-il demandé spécialement à l'inspecteur d'académie de la Haute-Saône de bien vouloir s'assurer du calcul prévisionnel de la dotation horaire, qui est déterminant. Toutes les particularités de l'établissement ont été prises en compte, à savoir, d'une part, la scolarisation des 681 élèves attendus, auxquels s'ajoutent les 51 élèves de SEGPA, la section d'enseignement général et professionnel adapté, d'autre part, l'implantation d'une UPI, une unité pédagogique d'intégration, avec les moyens correspondants, et enfin la qualification ZEP, qui a donné lieu à une dotation complémentaire de quarante heures.

Puisque vous nous interrogez sur l'appartenance de ce collège au réseau de l'éducation prioritaire, sachez qu'il n'est nullement à l'ordre du jour de revoir cette qualification. Je puis vous rassurer à ce sujet, sur lequel beaucoup de choses - pas toujours exactes - ont été dites. Vous pouvez également rassurer vos interlocuteurs.

Cependant, pour ce qui est des deux emplois d'enseignant dont vous souhaitez le maintien, je reconnais qu'il est difficile de répondre favorablement à une telle demande, à moins d'une évolution imprévisible des effectifs à la rentrée. Ainsi que vous le savez, sur la période récente des six dernières années, l'académie de Besançon a connu, comme d'autres, une baisse importante de sa population scolaire, de l'ordre de 10 % pour le second degré, alors même que la diminution consécutive des emplois d'enseignant n'était que de 2,8 %. Plus particulièrement pour la rentrée de 2005, le département de la Haute-Saône scolarisera 242 élèves de moins, ce qui a conduit à envisager le retrait de dix-huit emplois d'enseignant.

Quoi qu'il en soit, madame la députée, soyez assurée que la situation du collège Pierre-et-Marie-Curie

**d'Héricourt fera l'objet d'un réexamen attentif lors de la phase d'ajustement, c'est-à-dire au mois de septembre. Si une évolution des effectifs conduisait à revoir la structure pédagogique actuellement envisagée, les moyens nécessaires seraient tout naturellement délégués.**

**Mme la présidente. La parole est à Mme Maryvonne Briot.**

**Mme Maryvonne Briot. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse, qui permettra de rassurer tant les élèves, leurs parents et l'équipe enseignante que les élus d'Héricourt, qui se préoccupaient d'une telle situation.**

### Données clés

**Auteur :** [Mme Maryvonne Briot](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1228

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 2005, page 4411

**Réponse publiée le :** 4 mai 2005, page 3028

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mai 2005